

FICHE DE PROJET

TITRE : Programme d'appui à l'Autonomisation socio-économique des Femmes et des Jeunes (PAFJ)

LOCALISATION : Régions de Dakar, Kaolack, Fatick, Tambacounda, Kédougou et Ziguinchor

INITIATEUR : Gouvernement du Sénégal (Ministère de la femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin et le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques)

PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER : Banque Africaine de Développement (BAD)

CIBLES : Les femmes et les jeunes

DUREE : 5 ans

DATE DE DEMARRAGE : Janvier 2013

COUT GLOBAL: 17 000 000 000 FCFA

PRET BAD: 16 500 000 000 FCFA

APPORT ETAT DU SENAGAL : 500 000 000 FCFA

RESUME : Ce programme consiste à appuyer les femmes et les jeunes des six (06) régions citées plus haut pour leur autonomisation à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie.

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal est estimée à 12,5 millions habitants, en 2010, avec un taux annuel de croissance de 2,6. Selon les estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. Cet accroissement ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunités d'emplois durables et de services sociaux de base.

L'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel. Le taux de chômage est de 10,2%. Il est de 7,7% chez les hommes et de 13,3% au niveau des femmes. Par contre, le taux de chômage chez les jeunes est de 12,7%.

Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, ce sont le sous-emploi et l'inadéquation entre emploi/formation qui font partie des principaux problèmes du marché de l'emploi. Le taux de sous-emploi représente 32% au sein de la population active.

Concernant l'accès aux services sociaux de base, les progrès notables ont été réalisés pour l'accès à l'éducation primaire, à l'eau potable et à la santé. Cependant, ces acquis demeurent faibles par rapport à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), surtout pour l'accès à la santé maternelle et infantile-juvénile, à l'assainissement et à l'achèvement du cycle primaire.

Conscients de ces enjeux stratégiques et opérationnels, le **Gouvernement du Sénégal** et la **Banque Africaine de Développement** se proposent d'unir leurs efforts pour mettre en place un nouveau **Programme d'Autonomisation socio économique des Femmes et des Jeunes (PAFJ)** à travers la création d'opportunités d'emploi et de revenus et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ce programme se propose de consolider et de renforcer les expériences passées et les leçons retenues tout en s'inscrivant dans une nouvelle dynamique de promotion d'initiatives innovantes en matière de création d'opportunités d'emploi et de revenus.

II. EXPERIENCES PASSÉES ET LEÇONS À RETENIR

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de divers Partenaires techniques et financiers, a pu réaliser différents Projets et Programmes de lutte contre la pauvreté en faveur des femmes et des jeunes.

Dans le secteur de la femme et de la lutte contre la pauvreté, il convient de citer entre autres : l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM), le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP/BAD-FND), le Projet d'Appui à la Réduction de La Pauvreté (PAREP/PNUD), le programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP/PNUD), tous sous la tutelle du Ministère en charge du développement Social.

Pour le secteur de la jeunesse, de l'emploi et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, plusieurs initiatives ont été aussi entreprises avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Il s'agit entre autres le Projet de Promotion des Jeunes (PPJ), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et le Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAE)

III. OBJECTIFS DU PROGRAMME

3.1 Objectif général :

Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie.

3.2 Objectifs spécifiques :

1. Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités d'emplois et de revenus;
2. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux infrastructures et services sociaux de base de qualité;
3. Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes, des jeunes et des partenaires institutionnels ;
4. Assurer la coordination, la gestion et le suivi évaluation du programme

3.3- Résultats attendus

Les résultats attendus pour l'atteinte des objectifs spécifiques s'articulent comme suit :

- 1.1. Les dispositifs d'appui aux projets des femmes et jeunes sont renforcés et rendus fonctionnels;
- 1.2. Des fonds de crédit destinés au financement des projets des femmes et des jeunes sont mis en place et rendus fonctionnels;
- 1.3. Un package de matériels, d'équipements, et de technologies appropriés mis en place au profit des femmes et des jeunes mis en place et rendu fonctionnel.

- 2.1. Les capacités de planification des communautés de base (femmes et jeunes) sont renforcées ;
- 2.2. Un portefeuille d'infrastructures et de services sociaux de base durables et fonctionnels en faveur des femmes et des jeunes est réalisé dans les zones ciblées ;

- 3.1. Les capacités des femmes, des jeunes et des autres acteurs dans le domaine économiques sont renforcées ;
- 3.2. Les capacités managériales et techniques des femmes et des jeunes sont renforcées ;
- 3.3. Les dispositifs de ciblage de suivi évaluation et d'information sur l'emploi et les conditions de vie des femmes et des jeunes sont améliorés ;

- 4.1. Une Unité de Coordination du Programme (UCP) est mise en place et rendue fonctionnelle
- 4.2. Un système interne de gestion et de suivi évaluation est mis en place et rendu fonctionnel.

3.4 Composantes du Projet

Le Projet sera constitué de quatre (04) composantes ci- après :

- Amélioration de l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus,
- Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base;
- Renforcement des capacités des femmes, des jeunes, partenaires institutionnels et communautaires
- Coordination, gestion et suivi évaluation du programme

IV. ZONES D'INTERVENTION

Le programme interviendra dans six (6) régions : Dakar, Fatick, Tambacounda, Kédougou, Kaolack et Ziguinchor où les activités seront concentrées dans les zones dont les profils de pauvreté élevés ont été confirmés par les récentes enquêtes (Esam 2, Enquête villages 2009 et ESPS 2006 et 2011,) de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Sur la base des résultats des enquêtes sus indiquées, globalement, ces régions peuvent être regroupées en deux catégories selon l'incidence de la pauvreté observée en 2010/11 :

- très forte (plus de 60%) à Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor, Fatick et Kaolack
- moyennement forte (moins de 40%) à Dakar.

IV. STRATEGIE D'INTERVENTION

- consolidation des acquis;
- démarche participative;
- responsabilisation des cibles;
- principes d'équité et d'égalité de genre;
- alliances et partenariats;
- Portage des financements;
- Système revolving;
- création de centres de ressources communautaires;
- création de centres d'incubation de projets;
- Proximité;
- Décentralisation;
- Et le faire faire.

V. CADRE INSTITUTIONNEL

Unité de coordination du programme sera mise en place au niveau national. Un comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes MFEEF, METFPE, MJEPVC, collectivités locales, bénéficiaires (organisations fédératives des femmes et jeunes...), BAD, société civile et de toute autre personne ressource ou institution spécialisée impliquée dans l'exécution du programme sera mise.